



# RÈGLEMENT Erectus trail

---

« Belles Découvertes » !

## **ARTICLE 1 : PRÉSENTATION**

**ErectusTrail**, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82).

Elle aura lieu le **23 Février 2020**.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 18 ans révolus au jour de la course.

Elle est réalisée en un parcours de 12 km sur la commune de Bruniquel.

Ce parcours est pourvu d'1 ravitaillement.

## **ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE**

Départ Dimanche à 10h00, 12 km (parcours avec parties communes des traces CroMagnon et Sapiens) de belles vues, les quelque 500D+ vont vous faire découvrir les joies du trail...

Ni bâton, ni assistance ne seront autorisés.

### **Matériel obligatoire**

Chaque participant devra être muni :

- d'une réserve d'eau (500 ml)

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- une veste de pluie imperméable et respirante
- un collant de course longue

## **ARTICLE 3 : TARIFS**

Inscription : 11€

**Course limitée à 300 coureurs**

Repas de clôture : 14 €

Pasta party : 10 €

**A PARTIR DU 10 FEVRIER LES INSCRIPTIONS SERONT MAJORES DE 5€**

## **ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION**

### **- Inscriptions**

Inscription à partir du 15 AOUT2019 sur notre site [www.bruniqueloriginetrail.fr](http://www.bruniqueloriginetrail.fr) ou par chèque à l'adresse de l'association.  
Bruniquel Origine Trail 2962 ch des Nouals 82800 Bruniquel

### **- Annulation / remboursement**

Aucune annulation ni remboursement

### **Changement de format de course**

Le changement de format de course pourra être validé avant le 23 Janvier 2020.

Il suivra les règles suivantes

Dans le cas de la modification vers une course plus grande, le tarif au moment du changement sera appliqué en déduction du dossard déjà payé.

Au-delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

## **ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards sera fait dans la salle du château de Bruniquel dès le Samedi matin de 10H à 13h et Dimanche de 8h à 9h30.

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité
- la vérification du matériel obligatoire.

Il vous sera remis : votre dotation et dossard

## **ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE**

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX**

### **- ASSURANCE :**

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association « Bruniquel Origine Trail » déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

## - CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES :

La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

## **ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE**

Par lecture de dossard :

**Chaque participant devra porter son dossard de façon visible.**

Le passage dans les bases de vie déclenchera la comptabilisation et la position du coureur.

## **ARTICLE 9 : PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT**

Voir programme général.

## **ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES**

Seront récompensés lors du podium, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes (soit 6 coureurs) ayant effectué le plus de kilomètres.

En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

## **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation lors de l'événement "Bruniquel Origine Trail" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE**

**Parcours**

**Entre monts de laVère et de l'Aveyron, du piton rocheux des châteaux de Bruniquel, un parcours découvert moitié mono trace et chemins. Venez-vous défiez à ce parcours ludique, visuel, créé dans le plus pur esprit Trail . Le plaisir au bout de chaque chemin, à chaque virage vous attend !**

### **Ravitaillements / Zones de repos**

Les ravitaillements sont composés d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos sera à la disposition des coureurs.

### **Sécurité**

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes, des signaleurs placés tout le long du parcours à des endroits stratégiques.

Des infirmiers, podologues et kinésithérapeutes seront présents à l'arrivée.

### **ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'EPREUVE**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.**

